

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels sont les risques associés.

Il leur est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI FUND – RS US EQUITY DYNAMIC MULTIFACTOR (I EUR H)

ISIN : LU0578704867 – Cette Catégorie d'actions est une catégorie d'actions couvertes proposée aux investisseurs institutionnels

Un compartiment de la SICAV à compartiments multiples OFI FUND

La société de gestion de cette SICAV est OFI LUX.

Le Compartiment est géré par OFI Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le S&P 500 Net Total Return, en investissant dans des actifs dans la continuité des investissements durables et socialement responsables. À cette fin, le Compartiment investira dans des titres de capital, notamment dans des actions ordinaires, des obligations convertibles et des warrants sur titres de capital et obligations convertibles cotés ou négociés sur d'autres marchés réglementés aux États-Unis, à l'exclusion des titres ayant un niveau de qualité inférieur en ce qui concerne leur implication en matière de développement durable. Le Gestionnaire de placement sera tenu de respecter ces critères de placement.

Dans le cadre du processus de sélection des actifs, le Gestionnaire de placement exclura de l'Univers d'investissement éligible du Compartiment les 20 % d'actifs qui n'ont pas obtenu les meilleures notes en matière d'investissement durable et socialement responsable par rapport aux autres actifs qui ont été sélectionnés, et surveillera quotidiennement ce taux de 20 %.

Le Compartiment utilisera l'indice de référence S&P500 Net Total Return comme indice de référence. L'indice de référence sera utilisé comme un univers à partir duquel sélectionner des titres et servira d'indicateur pour mesurer la performance passée du Compartiment.

Il est prévu que les titres de participation du Compartiment entrent généralement aussi dans la composition de l'indice de référence. Cependant, pour déterminer la composition du portefeuille, le Gestionnaire de placement a toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou sectorielles des titres de capital qui entrent dans la composition de l'indice de référence.

Le Gestionnaire de placement utilisera également son entière discrétion pour investir dans des sociétés ou des secteurs non inclus dans l'indice de référence afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques.

La stratégie d'investissement limitera la mesure dans laquelle les avoirs du portefeuille peuvent s'écarter de l'indice de référence. Ceci est susceptible de limiter la mesure dans laquelle le Compartiment peut réaliser une performance supérieure à celle du S&P500 Net Total Return (symbole Bloomberg SPTR500N).

Pouvoir de gestion

Le Compartiment sera géré activement. Le Gestionnaire de placement a toute liberté pour acheter et vendre des investissements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement.

Acquisition, rachat et conversion

Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette catégorie d'action auprès de l'agent de registre et de transfert ou du distributeur principal sur une base quotidienne (à toute date d'opération, c.-à-d. tout jour où les banques du Luxembourg sont ouvertes pour les activités bancaires).

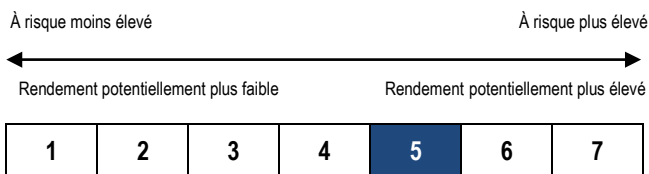
Politique de distribution

Les revenus découlant du compartiment sont réinvestis.

Recommandation

Ce compartiment ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent sous 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur se base sur la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de ce compartiment sur les cinq dernières années.

Ce Compartiment est classé dans la catégorie 5, car il investit en permanence au moins deux tiers de son actif total (hors espèces) dans des actions ordinaires d'entreprises qui ont leur siège social ou mènent la plupart de leurs activités aux États-Unis.

D'autres risques essentiels pour le Compartiment ne sont pas suffisamment couverts par l'indicateur ci-dessus : comme le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles,

il est exposé au risque de crédit associé aux titres qu'il détient en cas de défaut ou de révision à la baisse de la cotation d'un émetteur.

De plus, la valeur de votre investissement peut chuter ou augmenter, et il est possible que vous récupériez une somme inférieure au montant initialement investi.

Les données historiques utilisées aux fins du calcul de la catégorie de risque et de profit ne peuvent pas servir d'indicateur fiable pour le profil de risque à l'avenir.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée ci-dessus demeure inchangée ; elle est susceptible d'évoluer au fil du temps.

La catégorie la plus basse de risque ne signifie pas que l'investissement est sans risque.

Le capital ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection.

Vous trouverez de plus amples informations à propos du profil de risque et de rendement dans le prospectus relatif à la SICAV disponible chez OFI LUX ou sur le site Internet du Distributeur principal à l'adresse www.ofilux.lu.

Frais pour cette catégorie d'action

Les frais imputés aux investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée 1,00%

Frais de sortie Non applicable

Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre argent avant qu'il ne soit investi ou avant que le produit de votre investissement ne vous soit versé.

Frais prélevés pour cette catégorie d'action sur une année

Frais courants 1,04%

Frais prélevés pour cette catégorie d'action dans certaines circonstances

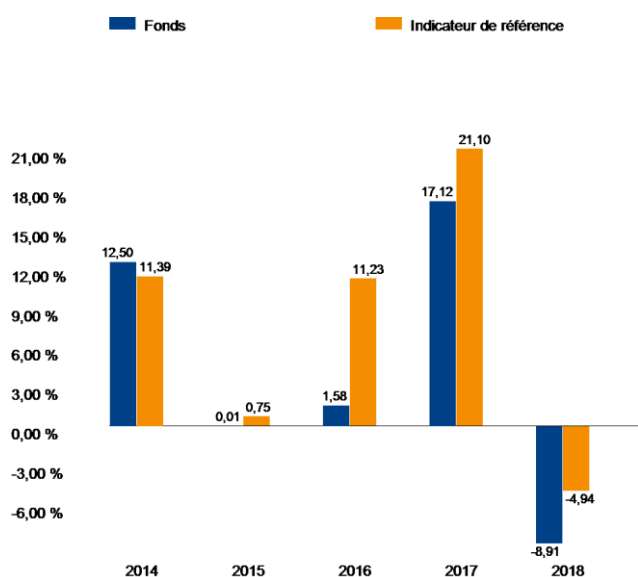
Commission de surperformance Non applicable

Les **frais d'Entrée** et de **Sortie** peuvent être inférieurs. Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, adressez-vous à votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le montant des **frais courants** est basé sur les dépenses de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, consultez le **Chapitre 15 du prospectus** relatif à la SICAV, disponible sur le site internet www.ofilux.lu.

Performances passées



Indice de référence : S&P 500 Net Total Return

Les frais d'entrée éventuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

Les frais courants et la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul de la performance.

Ce Compartiment a été lancé en janvier 2011.

Devise utilisée pour les calculs : EUR

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Banque dépositaire (agent de registre et de transfert) : **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST LUXEMBOURG**

Pour obtenir de plus amples informations sur le Compartiment, nous vous invitons à visiter notre site internet : www.ofilux.lu. Vous pourrez y demander une copie gratuite du prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre Site internet fournit également d'autres informations qui ne sont pas reprises dans ce document, comme les cours des actions.

Le compartiment est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise. En fonction de votre pays de résidence, cela pourrait avoir un impact sur votre imposition personnelle. Nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour obtenir plus de détails à ce propos.

La société de gestion, OFI Lux, est uniquement responsable des informations énoncées dans le présent document qui s'avèreraient trompeuses, inexactes ou en contradiction avec les chapitres pertinents du prospectus relatif à la SICAV.

En tant que filiale détenue à 100 % par OFI Asset Management, la société de gestion applique la politique de rémunération du groupe OFI. Cette politique établit un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale et se base sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs, appliqués différemment pour les preneurs de risque, les cadres supérieurs et les fonctions de contrôle. L'évaluation de la performance est définie dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs dans le fonds de l'OPCVM géré par la société de gestion, en vue de garantir que le processus d'évaluation est basé sur une performance à long terme de la société ainsi que sur ses risques d'investissement, et que le paiement effectif des composantes de la rémunération basées sur la performance est étalé sur la même durée. La politique de rémunération du groupe a été déterminée par le comité stratégique du groupe, composé de représentants des actionnaires du groupe. Ce comité est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de rémunération. Les détails de la Politique de rémunération actualisée, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux, sont disponibles à l'adresse http://www.ofilux.lu/index_uk.php. Une copie papier pourra être obtenue gratuitement sur simple demande au siège social de la Société de gestion.

L'investisseur peut passer à des actions d'une autre catégorie du compartiment ou d'un autre compartiment de la SICAV. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le Chapitre 16 du prospectus relatif à la SICAV.

Ce Compartiment est autorisé au Luxembourg et placé sous la surveillance de la CSSF.

OFI Lux est autorisé au Luxembourg et placé sous la surveillance de la CSSF.

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 10/02/2020